



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

**PROJET CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE
DANS LA ZONE PORTUAIRE DE HONFLEUR (14)**

**INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR
L'ENVIRONNEMENT**

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC

AGENCE DU MANS

167, rue de Beaugé

CS 51413

72 000 LE MANS

☎ : 02 43 28 16 52

Intervenant SOCOTEC	Marie-Noëlle ROYNEAU 06 34 05 49 28 02 43 39 01 31 marie-noelle.royneau@socotec.com	Chef de projet
Intervenant SOCOTEC	Léa MERCIERE 07 87 29 02 16 lea.merciere@socotec.com	Chargé d'étude
Intervenant SOCOTEC	Xavier SARTRE 06 37 33 14 59 xavier.sartre@socotec.com	Chargé d'étude

Date d'édition	Référence du rapport (chrono)	Nature de la révision	Rapport rédigé par	Rapport validé par
02/01/2024	E14Q7/23/074	Rapport initial	Léa MERCIERE Xavier SARTRE	Marie-Noëlle ROYNEAU

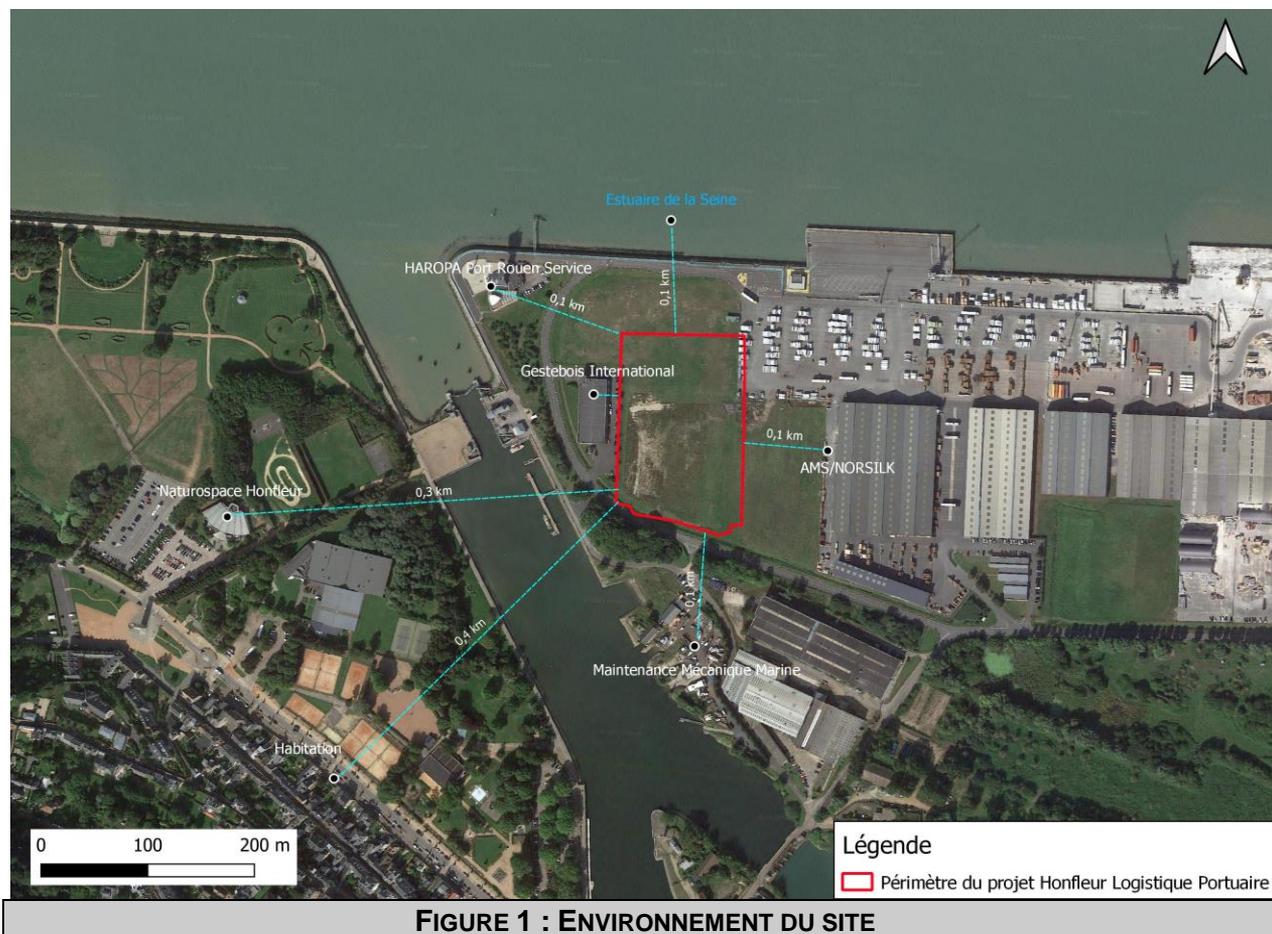
La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

1. LOCALISATION DU SITE	4
2. EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	8
2.1. INCIDENCE POTENTIELLE DE L'INSTALLATION	8
2.2. CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES.....	13
2.3. INCIDENCE TRANSFRONTALIERE	13
2.4. MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	13

1. LOCALISATION DU SITE

Le projet de plateforme logistique est localisé dans la zone portuaire de Honfleur (14600).



Le voisinage du site est composé par :

- L'estuaire de la Seine et des bâtiments du Port du Rouen au Nord
- Le zoo de Honfleur Naturopspace Honfleur et l'entreprise GASTEBOIS à l'Ouest
- Les premières habitations au Sud-Ouest
- Un atelier de maintenance de bateaux au Sud
- L'entreprise NORSILK à l'Est

Les premières habitations sont situées à 380 m au Sud-Ouest du site séparées par un bras de l'Estuaire de la Seine.

Sensibilité environnementale

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	<p>ZNIEFF type II la plus proche au niveau du site et à 0,2 km du site au Sud Est – La Vallée de La Morelle (n° 230031152) ZNIEFF type I la plus proche au niveau du site et à 0,2 km du site au Sud Est – Les Alluvions (n°250013249)</p> <p>Le projet HLP s'implante sur des parcelles ayant fait l'objet d'une viabilisation en 2020 par le GMPR en vue de l'implantation de nouvelles entreprises.</p> <p>Dans le cadre de cette viabilisation, le port avait réalisé un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau dans lequel il était indiqué qu'une procédure de modification du périmètre de la ZNIEFF des Alluvions allait être engagée à la suite d'un échange avec la DREAL en raison d'un manque de cohérence entre la nature des terrains et la fiche descriptive de la ZNIEFF.</p> <p>Le dossier Loi sur l'Eau conclut sur :</p> <p><u>« Ainsi, même si le périmètre de la Znieff est représenté sur la carte de la DREAL, il n'existe plus tel quel. Le projet n'est donc pas concerné par de zonage ZNIEFF. »</u></p> <p>Il ne sera, par conséquent, considéré aucune ZNIEFF au droit des parcelles du projet dans le cadre du présent dossier de demande d'enregistrement.</p> <p>(Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel)</p>
En zone de montagne ?		X	<p>La commune de Honfleur (14) ne se trouve pas en zone de montagne selon la carte des communes classées (zonages urbanisme et agricole)</p> <p>(Source : Observatoire des Territoires)</p>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		X	Zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche à 9,5 km du projet au Nord-Ouest – « Cours d'eau du bassin versant de la Touques » - (n°FR3800906) (Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Honfleur (14) se trouve dans une commune concernée par la loi littorale au niveau de l'embouchure de l'Estuaire de la Seine. (Source : Observatoire des Territoires)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Parc naturel régional le plus proche à 7,5 km du site à l'Est – Boucles de la Seine-Normandie (n°FR8000010) Parc national le plus proche à plus de 20 km du site à l'Est – Forêts [Aires d'adhésion] (n°FR3400011) Réserve naturelle nationale la plus proche à plus 1 km du site au Nord – Estuaire de la Seine (n°FR3600137) Réserve naturelle régionale la plus proche à 50 km du site à l'Est – Côte de la Fontaine (n° FR9300182) (Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le site d'implantation de Honfleur Logistique Portuaire est concerné par le plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans le Calvados (4ème échéance) approuvé par arrêté préfectoral du 23 février 2023 (Source : Préfecture du Calvados)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Bien inscrit au Patrimoine de l'UNESCO le plus proche à 10 km du site au Nord-Ouest – La ville du Havre (Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel) Site dans les abords des 500 mètres d'un monument historique au Sud-Ouest du site – Abords Phare Mat et Baraques Balises (n°333XH39) Site Patrimonial Remarquable le plus proche à 395 m du site au Sud-Ouest – SPR de Honfleur (n°1911140232) (Source : Atlas des Patrimoines)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	<p>Absence de zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation règlementaire.</p> <p>Le site est localisé dans une zone humide probable Bassin Seine Normandie.</p> <p>Il est rappelé que le projet HLP s'implante sur des parcelles ayant fait l'objet d'une viabilisation en 2020 par le GPMR en vue de l'implantation de nouvelles entreprises.</p> <p>Dans le cadre de cette viabilisation, le port avait réalisé un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau dans lequel il était indiqué :</p> <p><u>« Au regard du caractère remblayé sur lequel repose les parcelles projet, la susceptibilité de présence d'une zone humide au droit du périmètre projet peut aujourd'hui être levée ».</u></p> <p>Il ne sera considéré aucune zone humide au droit des parcelles du projet HLP dans le cadre du présent dossier de demande d'enregistrement.</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	<p>La commune de Honfleur n'est pas couverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par un PPRI selon la Préfecture dans le Calvados - par un PPRT selon la DREAL du Pays de la Normandie
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		X	<p>Site le plus proche inventorié dans BASOL à 500 m du site au Sud-Est – Site n°SSP000790701 (Source : Géoportail)</p>
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]		X	<p>Le site ne se trouve pas dans une zone de répartition des eaux. (Source : SIGES Seine Normandie)</p>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	<p>Le périmètre de captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle le plus proche à 877 m du site au Sud – Saint Léonard (n°0140000000017) à Honfleur (Source : Agence Régionale de la Santé)</p>
Dans un site inscrit ?		X	<p>Projet localisé au sein d'un site inscrit – « Côte de Grace »</p>

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Zone NATURA 2000 Directive Habitat la plus proche à 200 m du site au Sud et 300 m au Nord – Estuaire de la Seine (n°FR2300121) Zone NATURA 2000 Directive Oiseaux la plus proche à 900 m à l'Ouest et 1,1 km au Nord – Estuaire et Marais de la Basse Seine (n°FR2310044) (Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel) <i>Voir la carte de localisation des zones NATURA 2000 en annexe 3</i>
D'un site classé ?		X	Site classé le plus proche à 870 m du site au Sud-Ouest – Côte de Grace et Chemin du Mont Joli

2. EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

2.1. Incidence potentielle de l'installation

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Absence de locaux sociaux et de sanitaires sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	L'aménagement du projet n'impliquera aucun drainage du site ni aucune modification prévisible des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		La viabilisation des terrains entrainera un excédent de matériaux dû aux fouilles pour le passage des tranchées et aux terrassements pour la voirie. Le projet prévoit leur réutilisation maximale sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X		La viabilisation des terrains entrainera un apport de de matériaux (bitumes, grave, pierres, ...) qui remplaceront ou recouvriront le sol existant comme dans tout chantier d'aménagement de parcelle.

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet s'implante dans un environnement industrialo-portuaire initialement marqué par la présence d'industries et par un trafic important de véhicules.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	Le site n'est pas situé en zone NATURA 2000. Le site NATURA 2000 le plus proche est « l'Estuaire de la Seine », Les eaux pluviales rejetées au sein du réseau du port feront l'objet d'un traitement via des séparateurs d'hydrocarbures positionnés en amont des points de rejet au sein du fossé sud. Le site n'aura pas d'impact sur les zones référencées NATURA 2000.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au paragraphe « Sensibilité Environnementale » ?		X	Au regard des éléments indiqués dans le dossier de déclaration Loi sur l'Eau de 2020 concernant la viabilisation des parcelles au droit du présent projet, ces dernières ne sont pas concernées par la présence de ZNIEFF ou de zone humide.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site est localisé en zone portuaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	La commune est concernée de manière générale par le risque de transport de marchandises dangereuses (hydrocarbures et produits chimiques). Le site n'est pas à l'origine de risques technologiques.

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		<p>La commune est concernée par les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrait/gonflement des argiles – risque faible - Radon – risque faible <p>Absence de PPRI pour la commune. Cependant, une portion du site est localisée en Zone Inondable (dans l'AZI) selon le PLUi. Cette portion ne sera pas construite.</p> <p>Le projet de plateforme logistique intégrera ces risques dans le cadre de la construction (permis de construire).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	<p>Le projet de construction d'une plateforme logistique n'engendrera aucun risque sanitaire en raison de l'absence locaux sociaux et de sanitaire.</p> <p>Absence d'émissions et de nuisances spécifiques aux produits stockés. L'habitation la plus proche se situe à 380 m du site.</p>
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X		<p>Le site est localisé en zone portuaire. Trafic routier et maritime/fluviail lié à la réception et à l'expédition de matières.</p>

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	<p>Le projet de construction sera source de bruit pendant les travaux.</p> <p>En phase d'exploitation, les nuisances sonores seront associées au trafic des camions et d'engins de manutention.</p> <p>La société n'utilisera pas de machines susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores importantes.</p> <p>Seul le trafic routier et la manutention de matières au sein du bâtiment ou sur l'aire extérieure pourra être à l'origine d'émissions sonores.</p> <p>Il est cependant rappelé que le projet s'insère dans une zone portuaire où la circulation et les activités de manutention sont déjà présentes.</p> <p>Le fonctionnement du projet ne sera, par conséquent, pas à l'origine d'une modification significative des impacts sonores sur l'environnement à l'échelle du port.</p> <p>Les habitations les plus proches sont situées à 380 m.</p> <p>Conformément aux arrêtés ministériels, une campagne de mesures sonores sera effectuée après la mise en service de l'exploitation.</p>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Le projet ne sera pas susceptible de d'engendrer des odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	<p>Les travaux ne seront pas susceptibles d'engendrer des vibrations importantes.</p> <p>La société n'utilisera pas de machines susceptibles d'être à l'origine de vibrations spécifiques impactant à l'extérieur du site.</p> <p>Seules des activités de stockage et de transit prendront place sur le site.</p>

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	En période de nuit, l'éclairage du site sera limité aux besoins de sécurisation du personnel. Le projet s'insère dans une zone portuaire où les activités voisines peuvent être à l'origine d'émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	L'activité d'un entrepôt logistique n'est pas l'origine d'émissions atmosphériques, hormis les rejets des véhicules transitant sur le site
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Absence d'eau usée compte tenu de l'absence de locaux sociaux et de sanitaires. L'ensemble des eaux pluviales du projet (voiries + toitures) sera collecté par des réseaux EP et traité par des séparateurs d'hydrocarbures conformément au Dossier Loi sur L'Eau réalisé par le Grand Port Maritime de Rouen en date du 21/09/2020. Pas d'utilisation d'eau industrielle
	Engendre-t-il des d'effluents ?		X	Absence de rejet d'origine industrielle
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets produits seront principalement des déchets d'emballages non dangereux (papiers, cartons, films plastiques) en quantité négligeable. Le fonctionnement du site pourra également être à l'origine de la production de déchets dangereux dont : - Des boues de curage des séparateurs d'hydrocarbures, - Des batteries usagées de chariots élévateurs. Les déchets seront collectés et traités par des sociétés spécialisées en conformité avec la réglementation et en favorisant les filières de recyclage.

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet est localisé dans le périmètre de protection des 500 m d'un monument historique de la commune de Honfleur. Au regard de la localisation, du dimensionnement et de la nature des activités du projet, ce dernier ne portera pas atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?			Implantation du site en zone portuaire.

2.2. Cumul avec d'autres activités

Le projet sera implanté dans une zone portuaire qui accueille diverses activités portuaires et industrielles.

2.3. Incidence transfrontalière

Absence d'incidence transfrontalière.

2.4. Mesures d'évitement et de réduction

Incidence potentielle de l'installation		Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
Ressources	Excédent de matériaux dans le cadre du projet	La viabilisation des terrains entrainera un excédent de matériaux dû aux fouilles pour le passage des tranchées et aux terrassements pour la voirie. Le projet prévoit leur réutilisation maximale sur le site.
	Déficit en matériaux dans le cadre du projet	La viabilisation des terrains entrainera un apport de matériaux (bitumes, grave, pierres, ...) qui remplaceront ou recouvriront le sol existant comme dans tout chantier d'aménagement de parcelle.

Incidence potentielle de l'installation		Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
Milieu naturel	Incidence sur les zones à sensibilité particulière énumérées au paragraphe « Sensibilité Environnementale »	<p>Au regard des éléments indiqués dans le dossier de déclaration Loi sur l'Eau de 2020 concernant la viabilisation des parcelles au droit du présent projet, ces dernières ne sont pas concernées par la présence de ZNIEFF ou de zone humide.</p> <p>Le projet concerne l'implantation d'une plateforme logistique en zone portuaire. Les activités de stockage et de transit de produits ne seront pas à l'origine de rejet et de nuisance spécifiques. Seul le trafic de véhicules sur le site sera à l'origine de rejets atmosphériques de gaz à effet de serre.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<p>La commune est concernée par les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrait/gonflement des argiles – risque faible - Radon – risque faible <p>Absence de PPRI pour la commune. Cependant, une portion du site est localisée en Zone Inondable (dans l'AZI) selon le PLUi. Cette portion ne sera pas concernée par une construction ni par un stockage et le niveau du sol restera inchangé.</p> <p>De ce fait, le projet ne présente pas d'obstacle pour l'expansion des eaux en cas de crue.</p> <p>Le projet de plateforme logistique intégrera ces risques dans le cadre de la construction (permis de construire).</p>
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<p>Le projet est localisé en zone portuaire.</p> <p>Trafic routier et maritime/fluvial lié aux réceptions et expéditions de matières.</p> <p>Fonctionnement de la plateforme en journée.</p> <p>De plus, les habitations les plus proches sont à plus de 380 m du site.</p>
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<p>L'activité d'un entrepôt logistique n'est pas l'origine d'émissions atmosphériques, hormis les rejets des véhicules transitant sur le site.</p> <p>Le site est localisé dans une zone portuaire avec d'autres industries dans le voisinage.</p>

Incidence potentielle de l'installation		Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<p>Absence d'eau usée compte tenu de l'absence de locaux sociaux et de sanitaires.</p> <p>L'ensemble des eaux pluviales du projet (voiries + toitures) sera collecté par des réseaux EP et traité par des séparateurs d'hydrocarbures avant de rejoindre le fossé enherbé sud conformément au Dossier Loi sur L'Eau réalisé par le Grand Port Maritime de Rouen en date du 21/09/2020.</p> <p>Pas d'utilisation d'eau industrielle.</p>
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<p>Les déchets produits seront principalement des déchets d'emballages non dangereux (papiers, cartons, films plastiques) mais également des poussières liées à la manutention des produits) en quantité négligeable.</p> <p>Le fonctionnement du site pourra également être à l'origine de la production de déchets dangereux dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des boues de curage des séparateurs d'hydrocarbures, - Des batteries usagées de chariots élévateurs. <p>Les déchets seront collectés et traités par des sociétés spécialisées, en conformité avec la réglementation et en favorisant les filières de recyclage.</p>